



Communiqué de presse

Paris, le 23 novembre 2022

LA FEDERATION FRANCAISE D'AVIRON DEVIENT AMBASSADEUR DE LA CHARTE FLEUVE SANS PLASTIQUE, INITIEE PAR CNR, IAGF ET LA FONDATION TARA OCEAN

Ce mercredi 23 novembre, à l'occasion du Salon des Maires et des Collectivités Locales, la Fédération Française d'Aviron a signé un accord de partenariat avec les fondateurs de la Charte Fleuve Sans Plastique : CNR (la Compagnie Nationale du Rhône), IAGF (Initiatives pour l'Avenir des Grands Fleuves) et la Fondation Tara Océan. Par cet accord, la Fédération Française d'Aviron devient ambassadeur de la charte, et assurera sa promotion, notamment dans la perspective des Jeux Olympiques Paris 2024.

La préservation de l'eau, une priorité pour tous

La lutte contre les pollutions plastiques est l'affaire de tous, et notamment des sportifs pour qui l'eau est leur terrain de jeu. Au travers de sa démarche de développement durable structurée autour de 9 défis stratégiques, la Fédération Française d'Aviron déploie déjà de nombreuses actions auprès de ses clubs et des licenciés pour préserver les bassins, lacs, fleuves et rivières : opérations de nettoyage des berges des lieux de pratiques, recours à des traiteurs « 0 plastique » lors des événements, développement d'outils pédagogiques pour les scolaires...

Ce nouveau partenariat s'intègre parfaitement dans la démarche de développement durable de la Fédération et vient conforter le partenariat tissé depuis 2014 entre CNR et la Fédération pour soutenir les clubs de la Vallée du Rhône et les équipes de France dans le développement de leurs activités et une pratique durable par ses 130 000 licenciés.

Par cet accord, la Fédération est reconnue en tant qu'Ambassadeur de la charte, et s'engage à la promouvoir et à mettre en œuvre les actions qu'elle propose via les Equipes de France et les 420 clubs d'aviron de toute la France. Les sportifs des Equipes de France d'Aviron porteront notamment les messages de la Charte dans la perspective de l'objectif Paris sans plastique pour les JO 2024.

Une mobilisation qui réunit déjà 170 élus

Plus de 170 villes, communautés d'agglomération et métropoles, sont aujourd'hui signataires de la charte « Rivière et fleuve sans plastique, Océan protégé », lancée en 2020 à l'occasion des élections municipales, pour réduire à la